



ACCUEIL [+ ACTUALITÉS](#) [+ DÉPARTEMENTS](#) [+ PETITES ANNONCES](#) [+ ANNONCES LÉGALES](#) [+ COMMUNAUTÉ](#) [+ SERVICES](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : L'affaire Pierre Martin refait surface

BOUZY

L'affaire Pierre Martin refait surface

Réagir

Envoyer

Imprimer

Bouzy (Marne). L'ex PDG des champagnes Bricout et Delbeck devrait bientôt être jugé par le tribunal correctionnel. Et avec lui, tout un système présumé de fausses factures.

Pierre Martin, l'ancien maire de Bouzy et ex-pdg de la Financière Martin, n'a pas fini de faire parler de lui. Six ans après la révélation du scandale qui avait alors éclaboussé sa maison phare, les champagnes Bricout et Delbeck, le vigneron devrait de nouveau être renvoyé devant le tribunal correctionnel de Reims dans les mois qui viennent pour banqueroute, escroquerie et présentation de faux bilans.

Il faut dire que l'affaire Martin avait fait l'effet d'une bombe dans le monde du champagne quand elle a éclaté au début 2003. A ce moment, la maison de champagne vient d'être cédée à une société d'investissement luxembourgeoise qui découvre que le groupe est en cessation de paiement depuis deux mois et que l'essentiel du chiffre d'affaire de la maison est constitué de la vente de vins sur lattes. Les arriérés se chiffrent en millions d'euros, et les victimes, par dizaines. On parle alors de fausses factures, de ventes fictives, un véritable système mis en place au détriment de nombreux vignerons et négociants.

La facture de 300 000 euros

Mis en examen pour banqueroute, abus de confiance et escroquerie, Pierre Martin avait même été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne au mois de mai, de même que le directeur financier du groupe, Louis Fariello, ainsi qu'un courtier en vins d'Épernay, Luc Lhermitte.

Une histoire qui n'aura pas non plus porté chance à Paul-François Vranken. La société Vranken-Pommery s'était en effet porté acquéreur, en association avec Moët et Chandon, des champagnes Bricout et Delbeck après la liquidation. Au mois d'août 2004, Paul-François Vranken est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Reims pour recel de banqueroute.

On lui reproche alors une fausse facture de 300 000 euros, l'équivalent du manque constaté dans les comptes des maisons Bricout-Delbeck. Pierre Martin comparait lui aussi pour banqueroute et détournement de biens actifs. Le président de Vranken-Pommery avait été condamné à 50 000 euros d'amende et Pierre Martin à 10 000 euros en première instance. Mais, nouveau rebondissement là encore, tous les deux avaient finalement été relaxés en appel à la fin de l'année 2005.

J.G.-A.



Agrandir la photo

C'est tout le système mis en place par Pierre Martin qui devrait bientôt être jugé.

viticulture



Agrandir la photo

Le château d'Avize servait de siège au champagne Bricout.

Haut de page

Article paru le : **26 octobre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !